



[www.wacommissionondrugs.org/fr](http://www.wacommissionondrugs.org/fr)

Trafic de drogue

et

Menaces pour la sécurité nationale et régionale en Afrique de l'Ouest

Document de référence de la WACD n°1<sup>1</sup>

*Dr Kwesi Aning et John Pokoo*



---

<sup>1</sup> Ce document s'inscrit dans une série de documents de référence préparés pour la Commission ouest-africaine sur l'impact du trafic de drogue sur la gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest (WACD). Le responsable de cette série est Camino Kavanagh, Senior Fellow, NYU Center on International Cooperation.

Ce document de référence a été préparé pour la Commission ouest-africaine sur l'impact du trafic de drogue sur la gouvernance, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest (WACD). Elle a été présentée lors de la première réunion de la WACD qui s'est tenue le 31 janvier 2013 à Accra au Ghana.

Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les vues de la WACD.

---

Le Dr Kwesi Aning est Directeur de la Faculté des Affaires académiques et de la Recherche du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix (KA IPTC) situé à Accra, au Ghana.

John Pokoo est Responsable du Programme des Armes légères et de Petit calibre au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix (KA IPTC) situé à Accra, au Ghana.

# Trafic de drogue et menaces pour la sécurité nationale et régionale en Afrique de l'Ouest

## 1. INTRODUCTION

En moins de 15 ans, l'Afrique de l'Ouest est devenue une plate-forme majeure de transit et de reconditionnement pour la cocaïne et l'héroïne en provenance des zones de production d'Amérique latine et d'Asie vers les marchés européens. Le trafic de drogue n'est pas une nouveauté dans la région ; le phénomène s'est rapidement propagé au milieu des années 2000 suite à un changement d'orientation stratégique des cartels de la drogue latino-américains vers le marché européen en pleine expansion, ce qui a conduit l'ONUDC à déclarer en 2008 : « (...) *le développement du trafic de drogue (...) attire de plus en plus l'attention. Les sonnettes d'alarme ont été tirées (...). L'Afrique de l'Ouest (...) est devenue une plaque tournante du trafic de cocaïne. (...) [i]l ne s'agit pas uniquement d'un problème de drogue. C'est une menace grave pour la sécurité* ». <sup>2</sup>

L'Afrique de l'Ouest représente un choix idéal comme centre de transit logistique pour les trafiquants de drogue : sa géographie rend la détection difficile et facilite le transit ; la région abrite des réseaux bien établis de contrebandiers ouest-africains et de syndicats du crime ; enfin, un environnement politique vulnérable crée des opportunités d'action. Dans certains pays, les guerres civiles, les insurrections et les coups d'État ont entraîné une dégradation du capital humain, des infrastructures sociales et des actifs de production et de développement nationaux. Ils ont également généré de l'instabilité, avec une hausse du nombre de groupes armés opérant dans la région et un accroissement de la circulation d'armes légères et de petit calibre (ALPC). En raison de l'instabilité au Moyen-Orient, la région du Sahel connaît également un afflux d'armes plus lourdes. Dans le cas du Mali par exemple, les trafiquants de drogue profitent souvent de cette instabilité pour défendre leurs propres intérêts. Bien que le niveau de violence observé dans le trafic de drogue en Amérique latine ne soit pas encore atteint, la probabilité pour que ce trafic devienne une source de rivalités politiques violentes existe tout de même dans certains pays.

Plus récemment, alors que la région connaît une augmentation de la consommation de drogue, les experts ont mis en avant les menaces pour la sécurité humaine que représente le trafic de drogue, face auxquelles les institutions et les responsables politiques sont particulièrement mal préparés. L'une des principales difficultés réside dans le fait que l'approche prédominante du trafic de drogue dans la région reste fondée jusqu'à présent sur le régime international de contrôle des stupéfiants, qui vise à enrayer l'afflux de drogue par des mesures de répression. Les autorités accordent peu d'attention aux aspects liés à la santé et au développement des retombées du trafic de drogue, qui pourraient constituer au fil du temps une menace pour la sécurité en Afrique de l'Ouest plus importante que ce que l'on veut bien admettre à l'heure actuelle.

Le présent document de référence examine l'impact du trafic de drogue sur la sécurité nationale et régionale en Afrique de l'Ouest. Les premières sections proposent un aperçu des principales menaces pour la sécurité que représenterait le trafic de drogue pour les États et la région, notamment les liens entre trafic de drogue et terrorisme. Ensuite, le document évoque la manière dont les conséquences du trafic de drogue et les menaces perçues s'expriment dans les milieux politiques, ainsi que la nature des politiques de riposte des Nations Unies, de l'Union africaine et de la CEDEAO face au trafic de drogue et

---

<sup>2</sup> ONUDC (2008:1).

aux menaces pour la sécurité qu'il induit. La dernière section aborde les lacunes de la documentation existante sur le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité des Nations Unies a été régulièrement informé de la menace croissante en lien avec le trafic de drogue en Afrique, et plus récemment en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Ainsi, plusieurs déclarations importantes du Président du Conseil de sécurité des Nations Unies ont été adoptées, dans lesquelles le Secrétaire général des Nations Unies était invité à envisager la prise en compte de la question du trafic de drogue comme facteur dans les stratégies de prévention des conflits, l'analyse des conflits, l'évaluation et la préparation des missions intégrées et l'appui à la consolidation de la paix. En février 2012, le Président du Conseil a publié une déclaration exprimant ses inquiétudes quant au fait que la criminalité transnationale organisée, y compris les trafics d'armes et de drogues, la piraterie et les vols à main armée commis en mer, et le terrorisme qui entretient, dans certains cas, des liens de plus en plus étroits avec la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue, représentent une menace directe de sécurité pour la paix et la stabilité dans la région. Plus récemment, le rapport du Secrétaire général de juillet 2012 sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) indiquait que la région continue d'être un point de transit pour la cocaïne et l'héroïne et que les pays de cette région ne sont pas préparés à faire face à la hausse consécutive des taux de consommation. L'existence de routes de trafic à travers le Sahel suscite également des inquiétudes, car le secteur reste hors du contrôle de la plupart des autorités gouvernementales, augmentant la crainte de voir les groupes rebelles et terroristes récolter les fruits du trafic dans cette zone.

## **2. MENACES LIÉES À LA HAUSSE DE LA CONSOMMATION DE DROGUE**

La sous-région d'Afrique de l'Ouest n'est plus simplement une voie de transit pour les drogues dures, mais aussi une destination finale<sup>3</sup>. Le Rapport mondial sur les drogues 2012 souligne l'association entre les consommateurs de drogues et les délits commis dans un but lucratif, ainsi que les troubles de comportement comme les agressions ou les actes de violence. Si les éléments qui précèdent remettent en question la nature, l'efficacité et la solidité du cadre institutionnel et juridique existant pour la riposte au trafic de drogue en Afrique de l'Ouest, les niveaux émergents de consommation de drogue dans la région donnent une idée de l'impact potentiel des drogues sur la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest.

En outre, dans cette partie du continent, les politiques ciblant les consommateurs de drogue sont axées en priorité sur des mesures répressives, avec des peines sévères pour les primo-usagers. Peu d'actions sont mises en œuvre pour traiter les usagers durant leur incarcération ou pour soutenir les efforts de réinsertion et de désintoxication après leur remise en liberté. Selon la Commission mondiale sur la politique des drogues, des éléments probants montrent que les pratiques répressives d'application des lois anti-drogue peuvent éloigner les usagers de l'accès aux services de santé publique, les poussant parfois à intégrer des environnements à haut risque d'infection, notamment par le VIH. À cet égard, des voix s'élèvent de plus en plus pour défendre l'accès à un traitement à la place de la mise en détention pour les consommateurs de drogue. Par ailleurs, le traitement contre les conduites addictives en Afrique de l'Ouest bénéficie généralement de faibles ressources et moyens financiers, avec des institutions mal préparées pour faire face à l'augmentation des niveaux de dépendance et aux retombées potentielles telles que la propagation du VIH/sida. Dans cette région, les infrastructures de santé sont soit inexistantes, soit sous-équipées, et le personnel n'est pas formé pour traiter les conséquences de la

---

<sup>3</sup> CSNU (2012).

dépendance à la drogue. En effet, la pénurie d'unités spécialisées et de professionnels de santé empêche la délivrance d'un traitement approprié et, manifestement, aucun pays d'Afrique de l'Ouest n'a mis en place de plans systématiques de réinsertion. Globalement, un petit nombre seulement de personnes sont traitées dans des unités psychiatriques hospitalières ou par l'intermédiaire d'ONG nationales et internationales. Toutefois, les organisations de défense des droits de l'homme ont critiqué bon nombre des structures psychiatriques existantes en raison des problèmes de surpopulation et d'hygiène et des traitements inhumains et dégradants infligés aux patients. Dernièrement, une conférence des Ministres en charge du contrôle des drogues de l'UA a fait valoir que le regroupement des usagers de drogue avec des personnes souffrant de troubles psychiatriques majeurs faisait courir le risque de les voir se détourner de l'accès au traitement et occulter la spécificité des soins que nécessite l'addiction à la drogue. En outre, dans certains pays, le capital humain est mis à mal par l'augmentation des niveaux de consommation. Au Ghana par exemple, les autorités en charge de la sécurité ont constaté que la majorité des lieux où sont consommées des drogues illicites sont des centres commerciaux ou miniers où l'accès à l'argent est facilité, soit dans le cadre d'un travail honnête, soit par le biais de la délinquance, pour financer l'addiction<sup>4</sup>. Tous ces problèmes combinés représentent une menace significative pour la sécurité humaine dans la région.

### **3. MENACES LIÉES AUX NORMES DE COMPORTEMENT DOMINANTES**

Lors d'une réunion d'information avec le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) en juillet 2012, M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a exprimé son inquiétude concernant la drogue et le crime en Afrique de l'Ouest. Selon M. Fedotov, près de 30 tonnes de cocaïne et environ 400 kg d'héroïne ont transité par l'Afrique de l'Ouest en 2011 et des laboratoires de méthamphétamine ont été découverts dans la région. Pour sa part, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) reconnaît que le trafic de drogue est un ennemi de l'État et de l'État de droit en existant comme un pouvoir parallèle qui concurrence le système légal et qu'il faut combattre<sup>5</sup>.

Les saisies et arrestations récentes dans plusieurs pays ouest-africains ont mis en lumière à quel point le travail des réseaux de trafiquants est facilité par toute une série d'acteurs, notamment des hommes d'affaires, des responsables politiques, des membres des forces de l'ordre et du pouvoir judiciaire, des responsables religieux, des chefs traditionnels et des jeunes. Outre les conditions générales matérielles et sociales en Afrique de l'Ouest (frontières poreuses, faiblesse des institutions, corruption et clientélisme politique, pauvreté et identités ethniques), les trafiquants entrent facilement en contact avec les dirigeants locaux et peuvent établir et entretenir des réseaux sociaux informels, qui leur permettent d'éviter d'être repérés par les organes de sécurité officiels<sup>6</sup>. Dans certains cas, les organes de sécurité officiels fournissent également une couverture aux trafiquants.

Par exemple, à la fin des années 2000, on a découvert que des élus de haut niveau et des membres des forces de sécurité étaient impliqués dans toute une série de saisies de trafic de cocaïne et d'héroïne, ce qui montre que les systèmes de gouvernance et de sécurité aussi bien officiels que traditionnels d'un

---

<sup>4</sup> Kavanagh (publication prévue en 2013).

<sup>4</sup> Entretiens avec des officiers de police à Kumasi, capitale de la région d'Ashanti au Ghana, avril 2012.

<sup>5</sup> CEDEAO, 2009 ; CSNU, 2009 ; CSNU, 2012.

<sup>6</sup> Lacher (2012).

grand nombre de pays ouest-africains sont exposés à la menace des cartels internationaux de trafic de drogue<sup>7</sup>.

Plus récemment, cinq officiers de police ghanéens ont été arrêtés en septembre 2012 pour leur rôle dans le transport de 1,5 tonne de cannabis (d'une valeur de 4,3 millions de livres sterling) à destination du Royaume-Uni<sup>8</sup>. Dans d'autres cas, les incidents liés au trafic de drogue ont servi à favoriser la légitimité des dirigeants officiels et des chefs traditionnels impliqués dans le trafic de drogue. Le réinvestissement des bénéfices issus de la drogue dans la communauté génère non seulement un capital social et politique considérable, mais apporte aussi un soutien et des services absolument nécessaires dans des secteurs où le gouvernement brille par son absence<sup>9</sup>. Cet aspect peut avoir une incidence particulière au niveau local, où les services publics et les ressources sont limités et les citoyens cherchent à subvenir à leurs besoins par n'importe quel moyen.

Une autre menace majeure pour la sécurité découlant de l'impact croissant du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest réside dans la capacité des réseaux criminels et des financements illicites à infiltrer les organes de gouvernement et de sécurité, à transformer ou influencer les motivations de leur personnel et à réorienter les objectifs sur les profits générés par le trafic de drogue, remettant ainsi en question la légitimité de l'État et des processus démocratiques. La question de savoir à qui les élus sont redevables (gouvernements, circonscriptions électorales, organisations criminelles ou même groupes terroristes) est de plus en plus prégnante, surtout parce que l'une des menaces majeures du trafic de drogue réside dans sa capacité à remodeler la dynamique relationnelle entre les acteurs politiques et les acteurs de la sécurité, les citoyens et le milieu économique, au sein de ces différents ensembles et aussi bien sur le territoire national qu'au-delà des frontières<sup>10</sup>. L'infiltration et l'affaiblissement potentiel de l'armée, de la police et des services de douane et de surveillance des frontières par les organisations criminelles dans les pays d'Afrique de l'Ouest représentent une réelle menace.

Toutefois, bon nombre des conditions qui facilitent le trafic de drogue en et à travers l'Afrique de l'Ouest sont beaucoup plus nuancées que ce qui est habituellement décrit. Elles sont généralement ancrées dans la nature des États de la région et caractérisent les acteurs des autorités locales<sup>11</sup>. Par exemple, certains rapports laissent entendre que les chefs communautaires, en particulier dans la région du Sahel occidental, participent au trafic de drogue pour améliorer leurs moyens de subsistance<sup>12</sup>. D'autres rapports concernant l'implication dans le trafic de drogue d'élus au Ghana et en Sierra Leone relient cette participation à des problèmes de développement tels que la corruption systémique et le clientélisme<sup>13</sup>. Par ailleurs, un profil plus ancien des consommateurs de drogue au Ghana et (dans une moindre mesure) au Nigéria a mis en lumière des différences entre les classes sociales<sup>14</sup>. D'autres études menées dans certaines régions du Nigéria affirment que la participation locale au trafic de drogue est une réponse à l'exclusion perçue de groupes spécifiques hors des fonctions officielles de l'État suite à la guerre du Biafra à la fin des années 1960<sup>15</sup>. Ceci coïncide avec les récessions économiques des années 1980, après la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS) sous la houlette du Fonds monétaire international (FMI), qui ont initié une période de sous-investissement durable dans les principaux secteurs sociaux et économiques, appauvrissant les individus

---

<sup>7</sup> Aning (2010).

<sup>8</sup> [www.myjoyonline.com](http://www.myjoyonline.com) 27 septembre 2012 ; Radiozyonline.com. septembre 2012

<sup>10</sup> Cockayne (2012).

<sup>11</sup> Aning (2011).

<sup>12</sup> Lacher (2012).

<sup>13</sup> Kavanagh et al, publication à venir (2013).

<sup>14</sup> Beinstein (1999) ; Famuyiwa et al. (2011).

<sup>15</sup> Shaw (2001).

et les communautés dans de nombreuses régions d'Afrique<sup>16</sup>. De ce fait, pour certains, fermer les yeux sur le transit de la drogue à travers l'Afrique vers l'Europe et l'Amérique du Nord a ainsi donné aux Africains de l'Ouest des opportunités de renvoyer aux Occidentaux une forme de souffrance (du moins avant de commencer à avoir un impact sur les États africains)<sup>17</sup>. Une autre étude historique suggère une connexion triangulaire entre des groupes ethniques en Afrique de l'Ouest et des groupes similaires en Amérique du Sud issue de la période de l'esclavage<sup>18</sup>. Cette même étude relie les réseaux de trafic de drogue ouest-africains à d'autres communautés africaines issues de la diaspora en Europe et en Amérique du Nord et du Sud remontant aux années 1980, lorsque les difficultés économiques et les conditions politiques répressives dans la région ont généré un exode d'Africains de l'Ouest vers les pays occidentaux.

Avec un examen approprié, une compréhension plus profonde de ces caractéristiques pourrait permettre de donner une meilleure appréciation de certaines des raisons pour lesquelles les Africains de l'Ouest participent au commerce de la drogue comme base pour le développement de réponses politiques adaptées au niveau national, régional et international au trafic et à la consommation de drogue en Afrique de l'Ouest.

#### **4. MENACES IMPUTABLES AUX LIENS ENTRE TRAFIC DE DROGUE, VIOLENCE ET EXTRÉMISME**

Le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest n'a pas encore donné lieu à des niveaux de violence significatifs. Dans la plupart des cas, c'est la corruption qui est en cause, plutôt que des méthodes coercitives et violentes. Là où les violences éclatent, il s'agit généralement de situations dans lesquelles les responsables gouvernementaux et militaires se retrouvent en concurrence pour récolter des bénéfices en lien avec le trafic de drogue. En Guinée-Bissau par exemple, où il existe une relation documentée entre de hauts responsables du gouvernement et des forces de sécurité et les cartels de la drogue, des liens étroits entre des acteurs politiques et des groupes criminels auraient joué un rôle dans les bouleversements politiques et militaires. Une série d'assassinats et d'arrestations en 2009 et 2010, impliquant le chef d'état-major des armées et le président, aurait une relation directe avec la lutte pour le contrôle du trafic. Au moment du coup d'État d'avril 2012, certains ont affirmé que le président et le vice-président auraient été arrêtés en raison de leurs connexions avec le trafic de drogue. D'autre part, les Nations Unies ont observé une augmentation du trafic depuis le coup d'État, ce qui laisse penser que la situation est apparemment liée au contrôle du trafic au lieu d'en provoquer l'arrêt.

Ces deux dernières années, le nord du Mali a également été le théâtre de violences en lien avec la drogue, impliquant différents groupes qui opèrent dans la région<sup>19</sup>. Une grande part de ces violences trouverait son origine dans les rivalités entre les différents groupes impliqués dans le commerce de drogue, ce qui contribuerait à l'instabilité ayant conduit à l'intervention française avec l'appui des Nations Unies en janvier 2013<sup>20</sup>.

En outre, certains s'inquiètent du fait que l'Afrique de l'Ouest pourrait connaître un accroissement des violences similaire à celui observé dans les Caraïbes et certaines parties de l'Amérique latine en raison

---

<sup>16</sup> Les PAS ont été considérés comme des interventions économiques d'inspiration occidentale qui ont contribué à l'effondrement des économies ouest-africaines, à l'origine des difficultés et des vulnérabilités de millions d'Africains dans cette région.

<sup>17</sup> Shaw (2001).

<sup>18</sup> Akyeampong (2005).

<sup>19</sup> USAID (rapport à venir sur le trafic de drogue et le développement).

<sup>20</sup> Ibid.

de l'aggravation de la concurrence pour l'accès aux routes, aux produits et aux profits du trafic. De surcroît, si la production augmente dans la région (comme en témoigne la découverte d'équipements de fabrication de méthamphétamine, de cocaïne et d'ecstasy<sup>21</sup>), des conflits risquent d'éclater pour le contrôle de cette production. Cockayne prédit également que l'impact local du trafic dans la région risque de donner lieu à des crimes et des violences perpétrés par les usagers de drogue et les gangs armés, avec petite délinquance, violence contre les femmes et les enfants et violence en relation avec l'argent de la drogue<sup>22</sup>. Par conséquent, les menaces pour la sécurité imputables au trafic de drogue peuvent intervenir à tous les niveaux de la société, de l'appareil d'État (l'armée par exemple) à la cellule familiale.

Cependant, en Afrique de l'Ouest, au-delà du cas de la Guinée-Bissau et du Nord-Mali, on détient encore peu de preuves établissant un lien entre la drogue et les violences politiques ou entre la drogue et le type de violences urbaines observables dans les Caraïbes et certaines parties d'Amérique latine. Toutefois, il est important d'admettre que le trafic de drogue, tout comme d'autres formes de crime organisé, n'attire généralement l'attention que lorsqu'il est relié à des phénomènes de violence manifestes<sup>23</sup>. La tendance consistant à évaluer l'impact du trafic de drogue en fonction du degré de violence qu'il provoque ou de ses liens avec des groupes terroristes conduit parfois à ignorer les relations structurelles étendues entre les trafiquants de drogue et les élites politiques et économiques : le Mali fournit un excellent exemple de la manière dont les acteurs externes « *ont sous-estimé ou ignoré l'impact déstabilisant de ces types de relations* »<sup>24</sup>. Comme le souligne un expert, « *les gouvernements qui n'ont pas la capacité de contrer une telle pénétration, ou qui laissent faire, courent le risque de devenir des États criminalisés ou « captifs » au fil du temps* ». Ce phénomène peut avoir des répercussions considérables sur la stabilité et la sécurité en général s'il est laissé hors de contrôle.<sup>25</sup>

### *La région du Sahel*

Comme indiqué plus haut, les problèmes structurels de la région tels que la porosité des frontières, la faiblesse des institutions, la corruption et le clientélisme politique, la pauvreté et les réseaux sociaux ethniques ou informels représentent des conditions dominantes qui reviennent dans presque tous les rapports existants sur le trafic de drogue dans la région. La plupart des experts sont d'accord sur le fait que les réseaux criminels transnationaux profitent de ces conditions pour le transfert de toutes sortes de marchandises illicites, notamment drogues, cigarettes, contrefaçons de médicaments, armes légères et de petit calibre, organes humains, êtres humains, etc. Plus particulièrement, les territoires dont l'histoire est marquée par un État absent et différentes sources de tensions sont de véritables paradis pour les trafiquants de drogue, en facilitant ces types d'activités transnationales à l'intérieur des pays et entre les pays et, parfois, en abritant des groupes radicaux. De récents incidents dans le nord du Mali,

---

<sup>21</sup> Le 15 juillet 2009, les autorités guinéennes ont organisé une descente de police dans une installation dont elles soupçonnaient qu'elle servait à la fabrication de drogue, et saisi des équipements et des substances chimiques toxiques. Des rapports circulent depuis 2007 au sein des services de renseignement concernant les installations de fabrication de drogue en Guinée, ainsi que des rumeurs sur des tentatives d'introduction de la culture du pavot à opium en Haute-Guinée. Une récente mission ONUDC-INTERPOL a visité les huit installations démantelées situées à Conakry et dans le village natal de l'ancien président Louasana Conte, à une centaine de kilomètres au nord de Conakry. Cette mission a confirmé que les équipements et les substances chimiques saisis (notamment éther, acide sulfurique, huile de sassafras et acétone ; des traces de cocaïne ont également été détectées) permettaient la fabrication de cocaïne et d'héroïne, ainsi que la production de méthamphétamine et de MDMA (ecstasy). Voir Mazzitelli (2009) : *New Transatlantic Bonanza* sur : [http://www.seguridadcondemocracia.org/administrador\\_de\\_carpetas/OCO-IM/pdf/Mazzitelli\\_New\\_Transatlantic\\_Bonanza.pdf](http://www.seguridadcondemocracia.org/administrador_de_carpetas/OCO-IM/pdf/Mazzitelli_New_Transatlantic_Bonanza.pdf) et ONUDC, Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014.

<sup>22</sup> Cockayne (2009).

<sup>23</sup> Kavanagh (2013).

<sup>24</sup> Lacher (2012).

<sup>25</sup> Gastrow (2012).



par exemple, mettent en lumière le niveau auquel le trafic de drogue, la contrebande et d'autres formes de crime organisé peuvent être utilisés pour financer les activités de certains groupes qui, avec le temps, ont fini par « *exercer une influence politique et militaire décisive* »<sup>26</sup>.

Concernant la drogue, il existe toute une série de routes de trafic à travers le Sahel : la cocaïne part des pays côtiers et passe par le Sahel pour continuer vers l'Europe par voie terrestre et aérienne<sup>27</sup>. La résine de cannabis va du Maroc à l'Égypte et à la péninsule arabique en passant par la Mauritanie, le Mali, le Niger, l'Algérie et la Libye<sup>28</sup>. L'enquête sur l'affaire « Air cocaïne », dans laquelle un Boeing 727 calciné retrouvé dans le désert malien en 2009 aurait transporté X tonnes de cocaïne, a révélé le niveau de sophistication du trafic dans la région et l'implication d'un ensemble d'acteurs complexe et diversifié<sup>29</sup>.

En 2009, l'ONUDD a mis en avant les changements de priorité dans la région, en faisant remarquer que si les pays côtiers semblaient suivre une trajectoire plus positive, de plus en plus d'éléments probants montraient que la partie septentrionale de la région était soumise à la pression croissante de groupes terroristes qui tissaient apparemment des liens avec les organisations criminelles. De même, une note de Wikileaks citée dans le *Telegraph* du 4 février 2011 a indiqué que le Royaume-Uni estimait que le narcotraffic représentait la plus grande menace pour la stabilité de l'Afrique de l'Ouest, avec une considération particulière pour la possibilité d'un financement accru du terrorisme au Sahel et d'activités assimilables à celles des gangs, comme on a pu l'observer aux Caraïbes<sup>30</sup>. En effet, des groupes comme Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) seraient impliqués dans des activités criminelles au Sahel, notamment les enlèvements et le trafic de drogue, pour financer leurs opérations. Un analyste estime qu'AQMI a accumulé entre 40 et 65 millions de dollars depuis 2008 grâce aux rançons de kidnapping et en protégeant le racket de contrebande des Touaregs au Sahel, ce qui lui a permis de devenir une force politique et militaire majeure dans la région<sup>31</sup>. Comme le fait remarquer Lacher, jusqu'au coup d'État militaire organisé par l'armée malienne en 2012, la complicité de l'État avec le crime organisé (en particulier pour les enlèvements) était le principal facteur à l'origine de l'essor d'AQMI et l'un des moteurs du conflit dans le nord du pays. Cette situation a permis à AQMI d'étendre ses sphères d'influence et ses activités au-delà du Sahel vers les États situés plus au sud de l'Afrique de l'Ouest. L'organisation a soutenu le recrutement, la formation et la radicalisation d'autres groupes<sup>32</sup>, et grâce à son caractère décentralisé, elle a pu passer d'une activité à l'autre à chaque fois que des acteurs nationaux et internationaux tentaient de mettre un terme à ses agissements. Il existe toutefois peu de preuves reliant AQMI au trafic de drogue ; il est plus probable que le groupe réclame des droits de transit aux trafiquants ou leur fournisse des services de protection<sup>33</sup>.

En 2006, la DEA (administration des États-Unis en charge de la lutte contre les drogues) a arrêté et condamné trois ressortissants maliens suspectés d'avoir organisé la contrebande de drogue pour le compte d'Al-Qaïda. Au Ghana, trois individus ont été arrêtés et condamnés pour avoir « *planifié le transport de cocaïne à travers l'Afrique avec l'intention de soutenir Al-Qaïda, sa branche locale AQMI et les FARC [Forces armées révolutionnaires colombiennes]* »<sup>34</sup>. Au cours de la même période, des

---

<sup>26</sup> Lacher (2012).

<sup>27</sup> Ibid

<sup>28</sup> Ibid

<sup>29</sup> Clingendael (2012). Note politique non publiée.

<sup>30</sup> « West Africa: UK Priorities, Counter-Narcotics and Elections », note de Wikileaks, *The Telegraph*, 4 février 2011.

<sup>31</sup> Lacher (2012).

<sup>32</sup> Aning, (2011). Les récentes affaires de meurtre et d'enlèvement en août 2011 et 2012 dans le nord du Nigéria et l'affirmation des otages selon laquelle ils auraient été détenus par Boko Haram en conjonction avec AQMI ont donné une nouvelle dimension au terrorisme en Afrique de l'Ouest.

<sup>33</sup> Lacher (2012).

<sup>34</sup> CNN.com, décembre 2009.

membres présumés d'AQMI originaires de Mauritanie, du Niger, du Mali et du Ghana ont également été arrêtés, au départ pour des affaires de stupéfiants, même si des accusations de terrorisme ont été ajoutées par la suite. Malgré ces arrestations, il existe peu d'éléments probants, voire aucun, pour étayer la majorité des liens présumés entre AQMI / Al-Qaïda et le trafic de drogue<sup>35</sup>.

En 2011, l'évaluation menée par plusieurs agences des Nations Unies des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel avait affirmé qu'AQMI pouvait être impliqué dans des systèmes de taxation illégaux pour les trafiquants de drogue au Mali, en soulignant également que depuis la crise en Libye, le nombre de groupes terroristes opérant dans la région avait augmenté<sup>36</sup>. Le rapport notait également que le groupe Boko Haram basé au Nigéria avait bénéficié d'une formation dispensée par AQMI. Plus récemment, le Rapport 2012 sur la stratégie internationale de contrôle des stupéfiants (INCSR) du Département d'État américain indiquait que certains acteurs impliqués dans le trafic par voie terrestre et aérienne au Nord-Mali pouvaient avoir des liens avec des milices ethniques et/ou des éléments extrémistes opérant au Sahel. En outre, lors d'une réunion du Conseil de sécurité en février 2012, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon a fait part de son inquiétude au sujet des alliances potentielles entre groupes terroristes, trafiquants de drogue et autres groupes criminels, ainsi que de leur capacité à déstabiliser encore davantage la situation. Les bailleurs de fonds ont été critiqués pour avoir fermé les yeux sur la collusion entre les responsables gouvernementaux d'une part et le crime organisé et les groupes extrémistes de l'autre, en particulier au Mali.

Si les affirmations concernant l'interdépendance croissante entre trafiquants et groupes extrémistes et radicaux sont vraies, ces liens représentent un défi considérable pour les États d'Afrique de l'Ouest<sup>37</sup>. Toutefois, en réalité, l'insécurité croissante en Afrique de l'Ouest et surtout au Sahel, combinée à une interaction entre drogue, extrémisme et fragilité des États, trouve sa source dans une mauvaise gouvernance politique et économique et dans le recours au crime organisé comme ressource politique qui, avec le temps, a permis à des alliés politiques de profiter des activités criminelles<sup>38</sup>.

À cet égard, les efforts pour remédier à ces problèmes doivent entrer dans un cadre politique et économique plus large. Un tel cadre devrait permettre de mieux comprendre les intérêts de la multitude d'acteurs impliqués dans le trafic, la contrebande et les activités extrémistes dans la région. Il devrait également se pencher sur la nature des réseaux financiers et des actions de collecte de fonds qui soutiennent ces activités, en s'intéressant en priorité à « *la façon dont les intérêts potentiellement divergents des principaux acteurs engagés dans la collecte, la distribution et la dépense des fonds, ainsi que les contextes institutionnels dans lesquels les décisions concernant le financement sont prises, peuvent influencer sur les résultats* »<sup>39</sup>.

---

<sup>35</sup> Lacher (2012:8).

<sup>36</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel, S/2012/42, 12 janvier 2012.

<sup>37</sup> . Voir « Terrorist drug connection », *This Week*, 9 janvier 2010, p. 8. Trois membres suspectés d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) ont été accusés d'avoir planifié le trafic de cocaïne dans le but de financer le terrorisme islamiste. Ces trois Maliens ont été arrêtés au Ghana puis extradés vers les États-Unis. Voir également « Freed hostage: captors tried to convert me to Islam », *Khaleej Times*, 20 février 2010, p. 24

<sup>38</sup> Lacher (2012).

<sup>39</sup> Aning (2012).

## 5. RÉPONSES POLITIQUES ACTUELLES AUX MENACES INDUITES PAR LE TRAFIC DE DROGUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Depuis plus de vingt ans, les gouvernements de la région tentent de répondre aux menaces induites par le trafic de drogue et le crime organisé en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de leurs engagements au titre de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972, bon nombre des pays d'Afrique de l'Ouest possèdent déjà des législations de base (dont beaucoup sont assez draconiennes) en matière de trafic et de consommation de drogue<sup>40</sup>. Les pays de la CEDEAO sont également signataires de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que ses trois protocoles additionnels. Plus précisément, de nombreux États d'Afrique de l'Ouest comme le Ghana, le Nigéria, la Sierra Leone, le Liberia et la Gambie disposent d'une législation pour l'application de la loi sur les stupéfiants qui remonte aux années 1930 et traite majoritairement de la consommation et de la culture du cannabis ainsi que, plus récemment, de la cocaïne.<sup>41</sup> Par exemple, le Nigéria a créé une Agence nationale pour la mise en œuvre de la législation sur les stupéfiants (National Drug Law Enforcement Agency – NDLEA), tandis que le Ghana dispose d'un Conseil pour le contrôle des stupéfiants (Narcotics Control Board – NACOB). Le Liberia et la Sierra Leone ont mis en place des organismes analogues, qui mènent la lutte contre le trafic de drogue. Cependant, le but principal de leurs interventions est de faire appliquer la loi et ils se heurtent à des problèmes imputables à un sous-financement persistant, une corruption interne et des luttes territoriales qui minent les principes de coordination et de coopération entre les services compétents tels que la police, les services de l'immigration, les services de douane, d'accises et de prévention, les autorités de santé publique, les ONG et d'autres institutions spécialisées, qui devraient travailler ensemble pour lutter contre le trafic et la consommation au niveau national et régional.<sup>42</sup>

En outre, la CEDEAO a défendu plusieurs stratégies dans le cadre de son engagement envers les normes internationales concernant le contrôle des stupéfiants. Il y a près de vingt ans, les 30 et 31 octobre 1998, le 21<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement à Abuja, au Nigéria, avait adopté une déclaration intitulée « Cérémonie de la flamme communautaire – La lutte contre les drogues ». Parmi les autres mesures antérieures figurent :

- Résolution relative à la prévention et au contrôle de l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (CEDEAO 1997) ;
- Recommandation C/98 sur la création d'un fonds régional de financement des activités de contrôle des drogues en Afrique de l'Ouest ;
- Décision sur la création d'un fonds régional de financement des activités de contrôle des drogues (CEDEAO 1998) ; et
- Décision sur la création du Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (CEDEAO 1999).

À l'exception des actions entreprises par le Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO, engagé dans la lutte contre les activités de blanchiment d'argent à travers ses programmes de renforcement des capacités et de formation<sup>43</sup>, des

---

<sup>40</sup> Site Internet Collection des Traités des Nations Unies (2013).

<sup>41</sup> Aning (2008).

<sup>42</sup> Aning (2008).

<sup>43</sup> Les programmes du GIABA visent à accroître la capacité des États membres à riposter aux menaces constituées par la drogue et le blanchiment d'argent.

progrès limités ont été accomplis au début des années 2000 pour enrayer l'augmentation du trafic de drogue<sup>44</sup>. Ce manque de résultats a conduit à l'adoption d'une initiative sous-régionale lors d'une conférence ministérielle de la CEDEAO à Praia, au Cap-Vert, en 2008. Cette initiative comporte une déclaration politique, la Déclaration d'Abuja<sup>45</sup>, ainsi qu'un Plan d'action régional<sup>46</sup> destiné à lutter contre les menaces pour la sécurité constituées par le trafic de drogue dans la région. S'appuyant sur ces mesures et dans le but d'accompagner la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action, en février 2010, la CEDEAO a adopté l'initiative de Dakar, signée par sept pays de la région. L'un des aspects critiques de l'approche de la CEDEAO réside dans le fait d'assurer la responsabilité de chaque État membre à titre individuel dans la mise en place du Plan d'action. De l'avis général, l'architecture régionale s'est avérée globalement faible en termes d'impact et d'efficacité. Le Plan d'action de la CEDEAO s'est poursuivi jusqu'en 2011 et, alors que l'on ignore encore si la mise en œuvre a fait l'objet d'un bilan, il a été officiellement prolongé lors du 42<sup>e</sup> Sommet ordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenu en février 2013 à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire.

En outre, dans le cadre de la mise en application de la déclaration, l'ONUDC, le DOMP, le DAP, INTERPOL, l'UNOWA et la CEDEAO ont facilité l'élaboration et la mise en œuvre de l'Initiative interinstitutions des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (West Africa Coast Initiative – WACI), une initiative multipartite visant à fournir des équipements, une assistance technique et une formation spécialisée aux forces de l'ordre dans une sélection de pays de la CEDEAO. La première étape du programme consistait à mettre en place des unités criminelles transnationales (UCT) dans quatre pays pilotes : Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Liberia et Sierra Leone. Dans le même temps, le Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'OMD a pour but de renforcer la surveillance des conteneurs au Ghana et au Sénégal, ainsi qu'en Équateur et au Pakistan.

L'ONUDC a également créé des Programmes nationaux intégrés (PNI) pour tous les pays de la CEDEAO. Cependant, la mise en œuvre des PNI reste difficile, avec des progrès limités enregistrés jusqu'à ce jour, notamment parce que le financement des programmes s'est révélé compliqué à mettre sur pied. D'autres processus complémentaires découlant du mécanisme du Groupe d'action financière internationale (GAFI) trouvent leur traduction dans la mise en place de centres de renseignement

---

<sup>44</sup> En 2007 et 2008, les dirigeants de la CEDEAO ont fortement critiqué l'absence d'avancées qui auraient permis d'enrayer l'accroissement du trafic de drogue dans la région. CEDEAO (2007 et 2008:2).

<sup>45</sup> La Déclaration politique demandait à la Commission de la CEDEAO de mettre en place :

- un mécanisme de coordination solide afin de tisser des liens étroits avec les gouvernements des États membres et les institutions et organisations de la société civile impliquées dans le contrôle des drogues, dans le but de parvenir à une meilleure coordination dans le contrôle du trafic et de l'usage abusif de drogue dans la région et, à cette fin :
- une Division de la CEDEAO en charge du contrôle des drogues et du crime, responsable de la coordination générale des initiatives régionales entreprises dans le domaine de l'usage abusif de drogue, de la prévention de la criminalité, du traitement et de la réinsertion, ainsi que de la collecte et de l'analyse des données sur la criminalité et le phénomène de la drogue dans la région ;
- une structure appropriée sous la supervision directe du Président de la Commission de la CEDEAO, responsable de la coordination générale et du suivi des initiatives régionales entreprises dans le domaine du trafic illicite de stupéfiants et de la prévention de l'usage abusif de drogue ;
- le Centre pour la prévention du crime et la justice pénale (ECPCJS), qui a vocation à servir de point de mire pour l'assistance juridique mutuelle aussi bien entre les membres de la CEDEAO qu'avec les non-membres ; et
- le Département pour la Paix et la Sécurité, sous l'égide du Bureau du Commissaire en charge des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité, a été chargé de faciliter la formation du Réseau des agences/unités pour la mise en œuvre de la législation sur les stupéfiants dans le cadre des opérations conjointes ouest-africaines pour la coordination des efforts de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée qui s'y rapporte dans la région de la CEDEAO.

<sup>46</sup> Le Plan d'action régional de lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et l'usage abusif de drogue en Afrique de l'Ouest se compose de cinq domaines thématiques : mobilisation des dirigeants politiques de la CEDEAO et réponse aux besoins pour une affectation appropriée des budgets nationaux par les États membres de la CEDEAO à la prévention et à la lutte contre le trafic illicite de drogue, la criminalité organisée qui s'y rapporte et l'usage abusif de drogue ; mise en œuvre efficace de la législation et coopération nationale/régionale contre l'expansion rapide du trafic illicite de drogue et de la criminalité organisée ; développement et renforcement de cadres juridiques appropriés pour une justice pénale efficace ; lutte contre les menaces émergentes d'un usage abusif de drogue en hausse et les problèmes connexes en matière de santé et de sécurité ; et enfin, création d'une base de données valide et fiable destinée à évaluer à long terme l'ampleur du trafic de drogue et des problèmes d'usage abusif touchant la région.

financier au niveau national servant à lutter contre la fraude financière. Certains pays sont allés plus loin avec la création de tribunaux financiers destinés à lutter contre le blanchiment d'argent et d'autres délits financiers. Toutefois, la plupart des centres nécessitent une amélioration substantielle de leurs capacités techniques. D'autres ont besoin d'une assistance et de la coopération des organes nationaux traditionnels en charge de l'application de la loi, comme la police et les autres services d'enquête et de poursuites judiciaires.

Les pays de la région ont également signé des accords bilatéraux avec certains pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni dans le domaine de la formation, de l'appui logistique et des protocoles d'extradition. Le Ghana et le Nigéria ont notamment signé ce type d'accord avec les États-Unis et le Royaume-Uni. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, des interventions au niveau national ont conduit à plusieurs saisies et arrestations, en particulier au Nigéria et au Ghana<sup>47</sup>. L'aide à la lutte contre les stupéfiants apportée par les seuls États-Unis s'est élevée à près de 50 millions de dollars par an au total en 2010 et 2011, alors qu'en 2009 elle n'était que de 7,5 millions de dollars environ<sup>48</sup>. Ce financement annuel multiplié par six dénote une augmentation spectaculaire de l'attention portée aux questions liées au trafic de drogue en Afrique de l'Ouest.

Malgré ces évolutions, en février 2012, le Président du Conseil de sécurité des Nations Unies a publié une déclaration exprimant ses inquiétudes quant au fait que la « *criminalité transnationale organisée, y compris les trafics d'armes et de drogues, la piraterie et les vols à main armée commis en mer, et [le] terrorisme qui entretient, dans certains cas, des liens de plus en plus étroits avec la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues* », représentent une menace directe de sécurité pour la paix et la stabilité dans la région<sup>49</sup>. Dans le même temps, l'ONUSC s'est inquiété du risque de voir s'étendre le rôle de la région dans la production, en plus du trafic, comme l'indiquent les saisies d'équipements de fabrication de cocaïne, d'ecstasy et de méthamphétamine<sup>50</sup>. Selon le rapport du Secrétaire général de juillet 2012 sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), la région continue d'être un point de transit pour la cocaïne et l'héroïne et les pays de cette région sont mal préparés pour faire face à la hausse consécutive des taux de consommation<sup>51</sup>. Le rapport évoque également une préoccupation particulière concernant les routes de trafic à travers le Sahel.

Au final, bon nombre des initiatives existantes visant à enrayer le trafic de drogue et ses incidences sur la région sont destinées à combler d'importantes lacunes dans les capacités de riposte. Cependant, la rareté des informations concernant l'impact réel de ces efforts, associée à la diversité des menaces représentées par le trafic de drogue et décrites plus haut, met en exergue la nécessité d'une analyse plus approfondie des problèmes, ainsi que de mécanismes de surveillance plus efficaces comme moyen pour mieux soutenir les interventions pilotées dans le cadre de politiques régionales.

## 6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

*Approfondir les connaissances et sensibiliser davantage*

---

<sup>47</sup> Aning (2008).

<sup>48</sup> Charlie Savage et Thom Shanker, « U.S. Drug War Expands to Africa, a Newer Hub for Cartels », *New York Times*, 21 juillet 2012.

<sup>49</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, Déclaration du Président du Conseil de sécurité, S/PRST/2012/2, 21 février 2012.

<sup>50</sup> ONUDC, Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014.

<sup>51</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, S/2012/510, 29 juin 2012.

Les initiatives destinées à enrayer le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest ont été développées et mises en œuvre au niveau national, sous-régional et régional. Toutefois, comme indiqué plus haut, ces efforts proviennent majoritairement du système international de lutte contre les stupéfiants. En outre, en raison des liens de plus en plus étroits entre le trafic de drogue et l'extrémisme, en particulier dans la région du Sahel, les intérêts pour la sécurité nationale des autres pays se retrouvent au centre de nombreuses actions de riposte. Cette dernière tendance laisse peu de marge (et de financements) pour développer des approches pluridimensionnelles axées sur les citoyens pour le trafic de drogue et les problèmes connexes et pour assurer une appropriation des problèmes qui se présentent. À cet égard, la WACD doit agir pour veiller à ce que les actions de riposte au trafic de drogue soient fondées sur la compréhension des aspects suivants :

- i) la dynamique de l'économie politique formelle et informelle en Afrique de l'Ouest, et la manière dont les différents groupes impliqués dans le trafic de drogue en bénéficient ;
- ii) la mesure selon laquelle les responsables publics et les autorités locales profitent de leurs contacts avec les trafiquants de drogue, et inversement ;
- iii) la manière dont les acteurs du crime s'appuient de plus en plus sur des plates-formes idéologiques pour défendre leurs intérêts dans des régions comme le Sahel ;
- iv) la manière dont les forces de sécurité, les institutions politiques et les processus démocratiques fondamentaux (par exemple les élections) peuvent être mieux protégés contre le trafic de drogue ;
- v) la manière dont les services de santé publique peuvent être renforcés pour proposer un traitement humain, efficace et sans stigmatisation aux usagers de drogues, y compris en milieu carcéral.

#### *Coopération et collaboration interrégionales*

La CEDEAO et ses États membres reconnaissent l'ampleur du problème du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest, comme le montrent toutes les initiatives développées et mises en œuvre au fil des années. Cependant, la volonté politique à l'origine des phases de conception de ces interventions s'amenuise souvent quand il s'agit de soutenir leur mise en œuvre, ce qui se traduit par des situations de querelles futiles entre les organismes techniques lors de la phase opérationnelle, auxquelles s'ajoute le déploiement de ressources inadéquates pour des organismes spécifiques. De plus, les mécanismes de mise en œuvre au niveau national établis par les États membres de la CEDEAO ne bénéficient pas de l'appui requis pour la mise en application sur le plan technique, politique et financier. Cette question s'est trouvée au cœur des thèmes abordés lors d'une réunion d'experts organisée conjointement par la Fondation Kofi Annan, le Centre de coopération internationale de l'Université de New York, le GIABA et le KAIPTC à Dakar, au Sénégal, en avril 2012. Sur ce point, la WACD est en mesure de défendre et de soutenir les efforts visant à :

- vi) rassembler les intérêts et le soutien des États membres et des acteurs politiques nationaux autour des questions concernant le trafic et la consommation de drogue, y compris la corruption liée au commerce de la drogue dans le secteur public ;
- vii) déterminer les endroits où les problèmes de mise en œuvre sont les plus criants et les moyens de relancer les soutiens pour une mise en œuvre efficace ;
- viii) faire en sorte que la CEDEAO serve de plate-forme pour la collecte et le partage d'informations sur le trafic et la consommation de drogue entre les États membres. À cet égard, la WACD peut aussi soutenir les efforts en cours pour la création d'un observatoire régional du trafic et de la consommation de drogue ;

- ix) améliorer la collaboration et la coordination à l'intérieur et entre les agences sur les questions en relation avec le trafic et la consommation de drogue ;
- x) promouvoir le renforcement de la coopération et de la coordination au niveau opérationnel entre les acteurs existants aussi bien au niveau national que sous-régional, dans le but de garantir une approche intégrée adéquate pour aborder la dynamique à facettes multiples du trafic illicite de stupéfiants.

*Participation des citoyens aux efforts de lutte contre le trafic de drogue et contre la consommation de drogue*

Pour finir, tandis que certaines organisations internationales assurent une promotion active de l'implication des acteurs nationaux et régionaux dans l'élaboration de leurs programmes régionaux, la perception par le grand public entre rarement en ligne de compte dans ce processus participatif. Un aperçu plus approfondi des points de vue des populations locales sur les problèmes liés au trafic de drogue pourrait permettre de créer une base pour des stratégies de prévention et de riposte plus efficaces et mieux ancrées localement, surtout en raison du fait que lorsque les perspectives locales sont intégrées dans des interventions ciblées localement, il devient plus facile pour ces populations de s'identifier à ces interventions et de les soutenir. Les conditions matérielles et sociales dans la région nécessitent des stratégies innovantes qui invitent les populations et les communautés locales à développer une perspective commune sur les problèmes liés au trafic de drogue dans la région. Les voix ouest-africaines doivent faire partie intégrante des fondements des interventions visant à lutter contre le trafic de drogue mises sur pied en Afrique de l'Ouest. Ainsi, les besoins des jeunes, par exemple, pourraient être pris en considération dans le cadre d'une approche globale du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest. Une telle approche participative de l'élaboration de stratégies et de politiques implique la mise à disposition de ressources, mais le retour sur investissement est à coup sûr considérable. Sur ce point, la WACD devrait :

- xi) militer pour la réalisation d'études sur la perception par les citoyens du trafic de drogue et de ses incidences en termes de sécurité et de gouvernance dans un échantillon de pays/localités de la région. Les bailleurs de fonds/partenaires potentiels d'une telle initiative pourraient inclure des entités travaillant avec une base de données étendue et un système de collecte de données participatif ;
- xii) soutenir les efforts des organismes spécialisés tels que l'ONUDC, qui ont vocation à renforcer la capacité régionale à collecter, analyser et assurer un suivi régulier des données de base et des tendances en matière de consommation et de trafic de drogue.

## RÉFÉRENCES

- Akeampong, Emmanuel (2005), *Diaspora and Drug Trafficking in West Africa: A Case Study of Ghana*, *African Affairs*, vol. 104, n° 416:429-447.
- Aning, Kwesi (2007). « Are there emerging West African Criminal networks? The case of Ghana », *Global Crime*, vol. 8, n° 3, août.
- Aning, Kwesi (2008) *Strategy Paper on Anti-drug Trafficking Legislation in Anglophone West Africa* (Dakar : GIABA).
- Aning, K (2010). « Understanding the intersection of drugs, politics and crime in West Africa: an interpretive analysis », *GCST Policy series No. 6*, avril.
- Bah, Sergio & Aning, Kwesi (2008), *ECOWAS and Conflict Prevention in West Africa*. New York : Centre de coopération internationale.
- Bernstein, Henry (1999), *Ghana's Drug Economy: Some Preliminary Data*, *Review of African Political Economy*, Taylor & Francis, vol. 26, n° 79, pp. 13-32.
- Cockayne, J & Williams, Paul (2009), « The invisible tide: towards an international strategy to deal with drug trafficking through West Africa », *IPI Policy Papers*, 14 octobre.
- Cockayne, James (2012), *Africa And The War On Drugs: The West African Cocaine Trade Is Not Just Business As Usual*, *African Arguments*. <http://africanarguments.org/2012/10/19/africa-and-the-war-on-drugs-the-west-african-cocaine-trade-is-not-just-business-as-usual-by-james-cockayne/>
- Ellis, Stephen (2009), *West Africa's International Drug Trade*, *African Affairs*, vol. 108, n° 431:171-196.
- Famuyiwa, O., Aina F. Olatunji & Bankole Olufunlayo (2011), *Epidemiology of Psychoactive Drug Use Amongst Adolescents in Metropolitan Lagos, Nigeria*, *European Child Adolescent Psychiatry*, vol. 20, 7<sup>e</sup> édition, pp. 351-359.
- Gastrow, Peter (2011), *Termites at Work: Transnational Organized Crime and State Erosion in Kenya*, International Peace Institute, New York.
- Kavanagh, Camino (2013), *Africa and the War on Drugs: a Book Review*. <http://sites.tufts.edu/reinventingpeace/2013/01/15/book-review-africa-and-the-war-on-drugs-by-neil-carrier-and-gernot-klantsching/>
- Kavanagh et al (publication prévue en 2013), *The Impact of Organized Crime on Governance: Donor Responses and Dilemmas*. Centre de coopération internationale de l'Université de New York.
- Lacher, Wolfram, *Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region*, Carnegie Endowment for International Peace, septembre 2012.
- Roussellier, Jacques (2011), *Terrorism in North Africa and the Sahel: Al Qaeda's Franchise of Freelance?* Middle East Institute, *Policy Brief No. 34*, août 2011.



Shaw, Mark (2001), « Regional Traffic: Towards an Understanding of West African Criminal Networks in Southern Africa ». *African Security Review*, vol. 10, n° 4.

ONUDC (2005), *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest*. (Vienne : ONUDC).

ONUDC (2009), *Trafics transnationaux et État de droit en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces* (Vienne : ONUDC).

ONUDC (2011), *Rapport mondial sur les drogues 2011* (Vienne : ONUDC).

CSNU (2012), Déclaration du Président du Conseil de sécurité, *Le Conseil de sécurité préconise une action à l'échelle du système de l'ONU contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest*, 6717<sup>e</sup> session, 21 février.

CSNU (2011), *Emerging Security threats in West Africa*, Rapport du Conseil de sécurité, n° 1, mai, consultable à l'adresse [www.securitycouncilreport.org](http://www.securitycouncilreport.org) ; consulté le 12 janvier 2013.

CSNU S/RES/1885

CSNU S/PRST/2012/2

CSNU S/PV.6804

#### Articles de presse

Bronstein, Hugh, 4 janvier 2011, « Colombia rebels, al Qaeda in "unholy" drug alliance », Reuters. <http://www.reuters.com/article/2010/01/04/us-drugs-colombia-qaeda-interview-idUKTRE6034L920100104>

Frieden, Terry CNN, 18 décembre 2009. « Three African men flown to U.S. for trial linked to terrorism, drugs ». <http://edition.cnn.com/2009/WORLD/africa/12/18/africa.narco.terror.plot/index.html>

Savage, Charlie et Shanker, Thom, « U.S. Drug War Expands to Africa, a Newer Hub for Cartels », *New York Times*, 21 juillet 2012. [http://www.nytimes.com/2012/07/22/world/africa/us-expands-drug-fight-in-africa.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2012/07/22/world/africa/us-expands-drug-fight-in-africa.html?_r=0)

« West Africa: UK Priorities, Counter-Narcotics and Elections », note de Wikileaks, *The Telegraph*, 4 février 2011.

<https://www.google.com/search?client=safari&rls=en&q=www.telegraph.co.uk/news/wikileaks-files/london-wikileaks/8304757/WEST-AFRICA-UK-PRIORITIES-COUNTER-NARCOTICS-AND-ELECTIONS.html&ie=UTF-8&oe=UTF-8>